

LEGENDE	
Symbole	Définition
●●●●●	Limite du Droit de Préemption Urbain



REVISION **3**

COMMUNE DE CLAIRAC



6.3

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Echelle : 1/10000 - Format A1

PLU approuvé par délibération en date du 18 août 2017
PLU adapté suite aux demandes du Préfet sur le fondement de l'article L.153-25
du Code de l'Urbanisme - Délibération du CM en date du 06 mars 2018



PLAN LOCAL D'URBANISME

